

## **ARTT des TOS collèges du 76**

### **Le groupe de travail est reporté au-delà du 14 décembre 2010**

**Que dire de la façon de procéder de la direction après nous avoir demandé de travailler dans l'urgence pour appliquer dans l'année la nouvelle ARTT ?**

**Celle-ci obligeait tout agent logé par nécessité absolue de service (NAS) à travailler 123 heures supplémentaires et incompressibles pour pallier aux exigences de certains personnels de direction, leur permettant ainsi de se soustraire à leur obligation d'être logés sur place...**

**Nous, représentants CGT rappelons que nous avons toujours refusé cette obligation qui permettrait, outre de faire travailler des personnels, après l'exercice de leur métier dans la journée, sur des tâches d'autre nature (par exemple :cuisinier devenant jardinier ou portier !)**

**Ou plus encore, autoriser le cas échéant le changement de la fiche de poste lors d'un recrutement de mobilité et d'adjoindre à celle-ci, pourquoi pas, une obligation à être logé par NAS .**

**Nous sommes donc cette année, sans regret, encore sous notre ARTT régi par le B.O de 2002 ce qui implique entre autres dans nos emplois du temps 2010-2011.**

- **Une concertation sur les horaires pour l'année à venir.**
- **La récupération des jours fériés quand ceux-ci tombent la veille ou le lendemain d'un jour travaillé.**
- **Etc...etc...**